IMMIGRATION

Résidence PAC (professionnel hautement qualifié)

Autorisation de séjour et de travail pour les professionnels hautement qualifiés

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 31 mars 2025

Le contenu de cette page est fourni à titre purement indicatif. Seules s'appliquent les dispositions de la réglementation en vigueur à la date de dépôt de la demande.

MIS À JOUR

14 novembre 2026

Thèmes Travail | Recherche | Internationalisation

Sur cette page

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

01 Description

Cette autorisation permet aux travailleurs étrangers hautement qualifiés (diplôme de l'enseignement supérieur ou expérience équivalente) de résider et de travailler en Espagne à des postes de direction ou à des postes techniques qualifiés.

02 Avantages de cette autorisation

- Accès rapide et simplifié à l'emploi qualifié en Espagne.
- Inclusion des membres de la famille dès le départ, avec le droit de travailler.
- Validité nationale (toute l'Espagne) et facilités en cas de changement d'employeur.
- Régime salarial harmonisé et possible coefficient réducteur.
- Possibilité d'obtenir la résidence de longue durée après 5 ans.

03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

- ✓ Peut demander cette autorisation tout professionnel étranger ayant reçu une offre d'emploi en Espagne pour un poste exigeant une qualification de niveau universitaire ou, à défaut, une expérience professionnelle justifiée de niveau comparable.
- ✓ Le demandeur principal doit être la personne qui occupera le poste qualifié ; dans la plupart des cas, c'est l'entreprise qui recrute qui dépose la demande en son nom.
- ✓ Peuvent l'accompagner dès le départ, dans la même demande, son conjoint ou partenaire de fait, ses enfants mineurs ou majeurs à charge et ses ascendants à charge.

04 Exigences générales

- ✓ Disposer d'une offre d'emploi en Espagne pour un poste exigeant une haute qualification.
- ✓ Justifier du diplôme de l'enseignement supérieur requis ou, à défaut, d'une expérience professionnelle suffisante.
- ✓ Respecter les niveaux de salaire fixés pour ce type d'autorisation.
- ✓ Ne pas se trouver en situation irrégulière en Espagne au moment de la demande, sauf exceptions expressément prévues.
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents judiciaires dans les pays de résidence des dernières années.
- ✓ Ne pas être signalé aux fins de non-admission dans l'espace Schengen ni faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Espagne.

- ✓ Pour une demande depuis l'étranger, ne pas se trouver sur le territoire espagnol au moment de la demande de visa.

05 Documents requis

- ☐ Contrat de travail ou offre ferme justifiant le besoin du poste qualifié.
- ☐ Pièces justifiant du diplôme de l'enseignement supérieur ou, le cas échéant, d'une expérience professionnelle équivalente.
- ☐ Passeport en cours de validité du demandeur et des membres de la famille inclus.
- ☐ Extrait de casier judiciaire du ou des pays de résidence antérieurs.
- ☐ Pièces justifiant du lien familial si des accompagnants sont inclus (actes de mariage, de naissance, justificatifs de dépendance, etc.).
- ☐ Justification du profil stratégique de l'entreprise qui recrute, le cas échéant.

06 Processus de demande

1 **Constitution du dossier**
L'employeur ou le demandeur lui-même (selon le cas) doit rassembler toutes les pièces exigées.

2 **Dépôt de la demande**
La demande doit être déposée par voie électronique auprès de la Unidad de Grandes Empresas y Colectivos Estratégicos (UGE, service chargé des grandes entreprises et des profils stratégiques).

3 **Décision et délivrance du visa**
L'administration dispose d'un délai maximal de 20 jours ouvrables pour statuer. À défaut de réponse dans ce délai, la demande est réputée acceptée (silencio administrativo positivo, silence valant acceptation).

4 **Entrée en Espagne et dernières formalités**
Une fois l'autorisation accordée, si le demandeur se trouve hors d'Espagne, il doit demander le visa puis, après sa délivrance, entrer dans le pays et effectuer les démarches pour obtenir la carte d'identité d'étranger (TIE, Tarjeta de Identidad de Extranjero).

07 Durée et renouvellement

L'autorisation initiale est accordée pour une durée maximale de trois ans, à condition que le contrat couvre cette période. Si le contrat est plus court, l'autorisation est accordée pour la durée du contrat majorée de trois mois, dans la limite de trois ans.

Elle peut être renouvelée par périodes de deux ans tant que les conditions ayant justifié son octroi restent remplies.

08 FAQ

Puis-je inclure ma famille dès le départ ?

Oui. Cette autorisation permet d'inclure simultanément le conjoint ou partenaire de fait, les enfants et les ascendants à charge.

Quel est le délai de décision ?

La décision doit être rendue dans un délai maximal de 20 jours ouvrables. En l'absence de réponse, l'autorisation est réputée accordée (silence valant acceptation).

Quelle est la durée initiale de l'autorisation ?

L'autorisation peut être accordée pour une durée maximale de trois ans, selon la durée du contrat.

Quel salaire est exigé ?

Le salaire proposé doit correspondre aux niveaux fixés pour ce type d'autorisation, qui distinguent les cadres dirigeants des profils techniques.

09 Réglementation applicable

- Ley 14/2013, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización
- Ley Orgánica 4/2000, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España
- Real Decreto 557/2011, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000
- Ley 11/2023, de transposición de directivas europeas
- Directiva (UE) 2021/1883, relativa a las condiciones de entrada y residencia de nacionales de terceros países

Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?

Expliquez-nous votre situation et nous vous conseillerons

Envoyez-nous un message